

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL de l'ex-Communauté de Communes Portes de Puisaye-Forterre



Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Pour débat (version 16 12 2024)

PREAMBULE	4
LES OBJECTIFS DE L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL	5
DU DIAGNOSTIC AU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES	6
Axe 1 – CONFORTER L'IDENTITÉ ET LA COHÉSION DU TERRITOIRE	
1.1. Valoriser l'armature paysagère, patrimoniale et environnementale du territoire, composantes majeures de son identité	8
1.2. Consolider l'armature urbaine dans une répartition équilibrée du développement	13
1.3. Optimiser l'accessibilité aux équipements et aux services du territoire et des territoires voisins	15
Axe 2 – RENFORCER SON ATTRACTIVITÉ DANS UN AMÉNAGEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE	
2.1 Protéger, valoriser les composantes des milieux naturels, socle de l'attractivité du territoire	20
2.2 Viser un développement économique diversifié à partir des ressources locales	24
2.3 Structurer l'offre de logements pour répondre aux besoins de tous	27
2.4 Renforcer l'offre d'équipements et de services pour répondre aux nouvelles attentes des habitants	28
Axe 3 - POURSUIVRE ET AMPLIFIER SON ENGAGEMENT DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET L' ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	
3.1 Réduire les consommations énergétiques	34
3.2 Poursuivre la politique d'incitation au tri pour le recyclage, à la réduction à la source des déchets et à l'optimisation de leur collecte	35
3.3 Développer les énergies renouvelables	35
3.4 Prendre en compte les risques et les nuisances	35
3.5 Limiter la consommation foncière	36

PREAMBULE

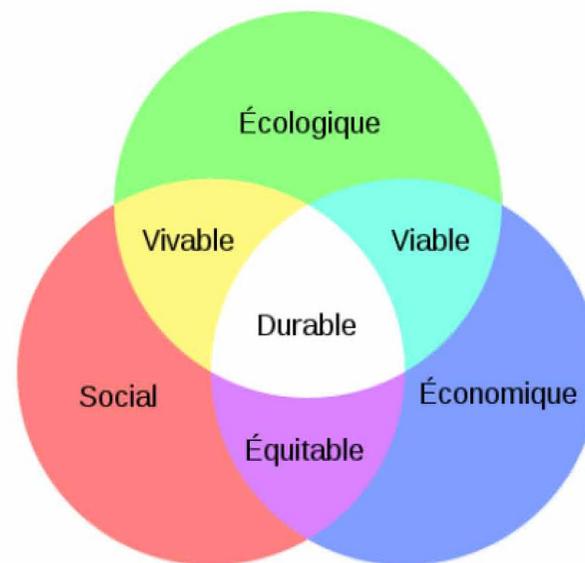
Le présent document a pour vocation de présenter le projet intercommunal pour les années à venir dans le cadre des principes d'aménagement et de développement durables (1). Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble du territoire l'ex Communauté de communes Portes de Puisaye Forterre. Le contenu en est défini par l'article L 151-5 du code de l'urbanisme.

C'est un document qui doit être simple et concis, accessible à tous les citoyens.

Le PADD n'est pas opposable aux tiers, toutefois, il est la « clef de voûte » du dossier du PLU.

Les parties du PLU qui ont une valeur juridique (orientations d'aménagement et de programmation, règlement et plan de zonage) doivent être cohérentes avec lui.

Il constitue la synthèse du processus de réflexion mis en œuvre dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), à partir du diagnostic et de la concertation avec la population et les acteurs économiques et sociaux.



(1) "Le développement durable est le développement qui satisfait les besoins de la génération actuelle sans priver les générations futures de la possibilité de satisfaire leurs propres besoins". Commission Mondiale sur l'environnement et le développement 1987.

LES OBJECTIFS DE L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Par délibération en date du 25/11/2015 le Conseil communautaire de la CC Portes de Puisaye Forterre a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ayant notamment pour but :

- ✓ D'élaborer un projet de territoire concerté à l'échelle du périmètre de la Communauté de Communes Portes de Puisaye-Forterre ayant pour objectif le maintien et le développement des populations et des activités, et ce, dans une démarche respectueuse de l'environnement et du cadre de vie.
- ✓ De se doter d'un outil de gestion de l'espace conforme au projet de développement partagé entre les communes, la Communauté de Communes et les acteurs du territoire.
- ✓ De définir des règles locales d'urbanisme précises pour faciliter la compréhension des droits et devoirs des habitants, acteurs économiques et collectivités territoriales en matière d'utilisation du foncier.

LES ÉTUDES ENGAGÉES POUR L'ÉLABORATION DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET LES CONTRIBUTIONS EN COMITES TECHNIQUES OU DE PILOTAGE, EN ATELIERS AVEC LES ÉLUS, LES ACTEURS LOCAUX ET LES SERVICES, ONT PERMIS DE DÉGAGER LES PRINCIPAUX ENJEUX ET OBJECTIFS SUIVANTS POUR L'AVENIR DU TERRITOIRE :

➤ **Préserver un cadre attractif, porteur d'un développement bénéfique au territoire et à ses habitants**

- En préservant l'environnement, atout majeur de l'attractivité du territoire
- En permettant une revalorisation du bâti ancien tout en variant les typologies en centre-bourg,
- En encourageant l'artisanat et les métiers d'art, promouvoir l'identité touristique locale,
- En développant les mobilités touristiques et quotidiennes sur des réseaux de circulations douces concordant avec les continuités écologiques...

➤ **Partager, mutualiser, pour améliorer l'offre de services**

- En appuyant le tissu associatif comme relai des services de proximité,
- En valorisant la mutualisation des équipements (public, privé, associatif) et diversifier leur usage,
- En accompagnant les initiatives privées ou publiques pour décarboner les mobilités (TAD, autopartage, chemins piétons/cycles...),
- En tirant parti du numérique et des technologies pour rendre les services accessibles aux populations...

➤ **Tirer le meilleur du présent et anticiper l'avenir**

- En soutenant les projets d'activités (commerces de proximité, mettant en valeur les savoir-faire locaux, innovation sociale...),
- En fédérant les initiatives publiques et privées en faveur de l'économie solidaire et de la sobriété (auto-production, énergies renouvelables, aménagements réversibles...)...

SUR CES BASES, EN RENOUVELANT LA DÉMARCHE DE CO-CONSTRUCTION, S'EST ENGAGÉE L'ÉLABORATION DU PROJET DE PADD DU TERRITOIRE POUR EN DÉFINIR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DÉCLINÉES SOUS TROIS GRANDS AXES :

Axe 1 – Conforter l'identité et la cohésion du territoire

Axe 2 – Renforcer son attractivité dans un aménagement durable et solidaire

Axe 3 - Poursuivre et amplifier son engagement dans la transition écologique et l'adaptation au changement climatique

AXE 1

CONFORTER L'IDENTITÉ ET LA COHÉSION DU TERRITOIRE ET SES RELATIONS AVEC LES TERRITOIRES VOISINS

1.1. Valoriser l'armature paysagère, patrimoniale et environnementale du territoire, composantes majeures de son identité

Le territoire est riche de points de vue panoramiques ou plus intimes sur les ensembles paysagers naturels ou bâtis remarquables et sur les silhouettes bâties et paysagères des bourgs, villages et hameaux. Ainsi depuis les routes ou les chemins « paysage » notamment, la perception de cette richesse patrimoniale doit être préservée et valorisée.

➤ *Préserver, valoriser le caractère et la perception des grandes entités paysagères de la Puisaye et de la plaine et des collines de la Forterre, qui donnent l'intensité paysagère du territoire*

- Valoriser, préserver les vues remarquables sur le grand paysage depuis les itinéraires de découverte (route, chemin) et les belvédères
- Protéger les routes-paysages (à la fois en tant que routes formant paysage - hautes haies - et routes support à de larges points de vue comme les RD85, RD6, RD7, RD114....)
- Valoriser la perception des fonds de vallée, notamment les prairies et les cours d'eau
- Préserver l'intégrité des masses boisées

1.1. Valoriser l'armature paysagère, patrimoniale et environnementale du territoire, composantes majeures de son identité (suite)

➤ *Valoriser l'agriculture et les paysages naturels et bâtis qu'elle incarne, vecteur majeur de l'identité rurale*

- Préserver l'espace agricole de l'étalement urbain et du mitage
- Préserver le bâti agricole dans son ensemble en permettant sa reconversion
- Préserver les paysages agricoles et notamment la trame bocagère (lanières boisées, haies, bosquets...) en fonction des grandes spécificités du territoire (fonds de vallées humides, etc.)

➤ *Préserver, valoriser les silhouettes bâties et paysagères des bourgs, villages et hameaux, maintenir et conforter la perception de leur inscription harmonieuse dans le site,*

- Préserver les silhouettes compactes des entités bâties en évitant l'étalement notamment en linéaire
- Préserver les qualités paysagères et environnementales des espaces vivriers (jardins potagers, vergers, prairie d'élevage...) au pourtour et en prolongement dans le tissu des villages et des bourgs
- Mettre en valeur les secteurs d'entrée, préserver les qualités paysagères des franges bâties et particulièrement dans l'inscription des opérations nouvelles ou d'extension ou de réhabilitation (logements, équipements et activités) dans la structure paysagère et environnementale du lieu
- Préserver, valoriser la perception d'éléments repères bâtis ou naturels

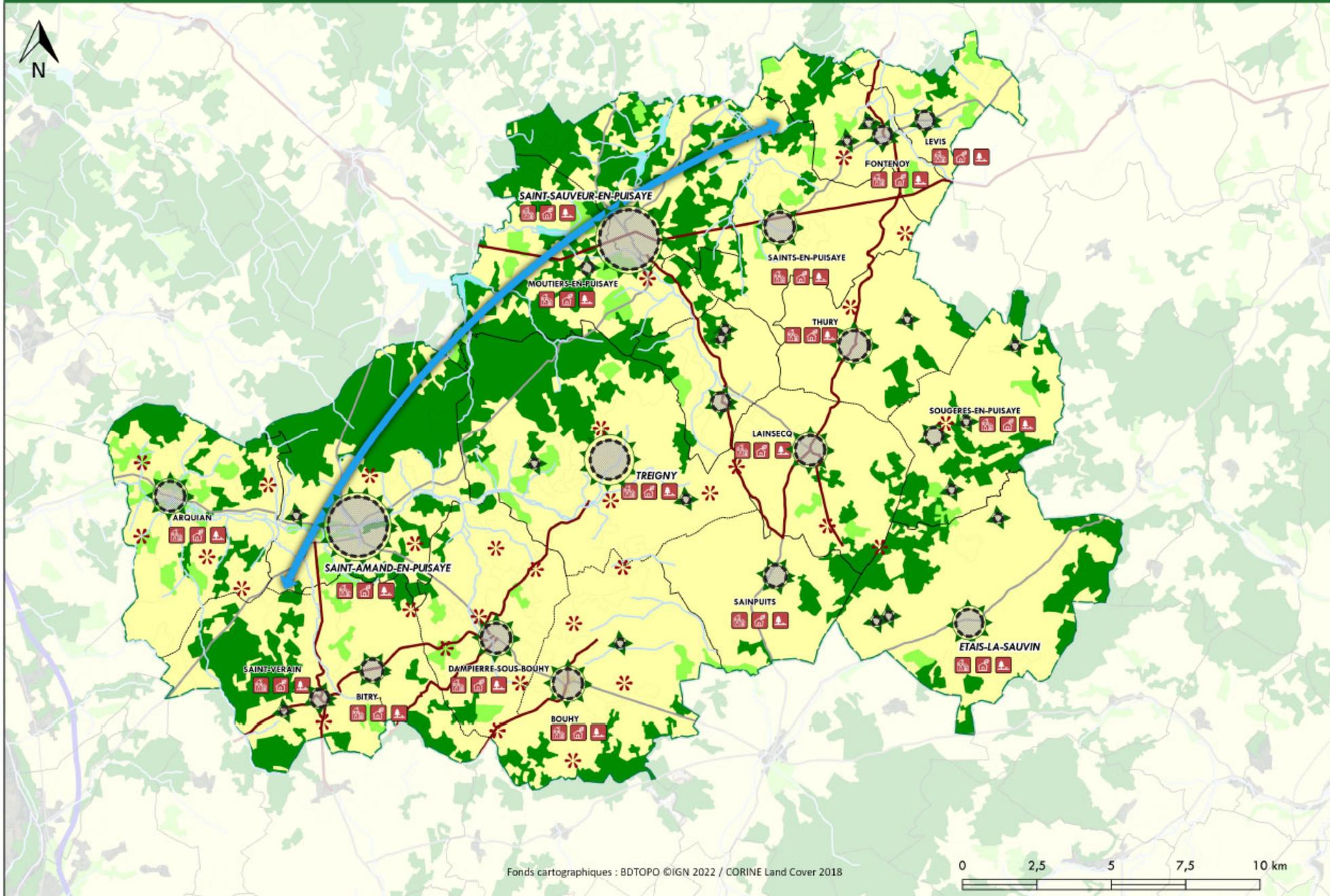
1.1. Valoriser l'armature paysagère, patrimoniale et environnementale du territoire, composantes majeures de son identité (suite)

Le patrimoine bâti de la Puisaye Forterre est riche d'éléments remarquables mais aussi de l'ensemble patrimonial constitué du bâti traditionnel des bourgs, villages et hameaux qui porte des valeurs culturelles identitaires et une qualité du cadre de vie qui doivent être consolidées.

➤ **Préserver, valoriser et permettre l'évolution du cadre bâti des bourgs, villages et hameaux**

- Préserver les caractéristiques du tissu bâti (front bâti.....) qui façonnent les paysages urbains
- Poursuivre la politique de préservation et de mise en valeur du patrimoine « remarquable », mais aussi « ordinaire » constitué du bâti rural traditionnel, des maisons « bourgeoises ».....
- Permettre une évolution du cadre bâti (bâti et espaces publics) qui valorise un vocabulaire architectural contemporain, qui réponde aux enjeux énergétiques et aux nouveaux modes d'habiter, inspiré de l'architecture traditionnelle et notamment par l'emploi de matériaux locaux
- Poursuivre la valorisation des espaces publics comme lieux « exemplaires » de bonnes pratiques notamment environnementales (techniques alternatives de gestion des eaux pluviales, valorisation de la biodiversité), supports des échanges sociaux, économiques et culturels pour les habitants, lieux d'accueil et de représentation pour les visiteurs

1.1 : Valoriser l'armature paysagère, patrimoniale et environnementale du territoire, composantes majeures de son identité



1.1 : Valoriser l'armature paysagère, patrimoniale et environnementale du territoire, composantes majeures de son identité

Valoriser l'agriculture et les paysages naturels et bâtis qu'elle incarne, vecteurs majeurs de l'identité rurale



Préserver le patrimoine bâti agricole en permettant sa reconversion



Préserver l'espace agricole de l'étalement urbain et du mitage



Préserver les paysages agricoles et notamment la trame bocagère, les lanières boisées, haies et bosquets en fonction des spécificités culturelles

Préserver, valoriser le caractère et la perception des grandes entités paysagère de la Puisaye Nivernaise et de la plaine et des collines de la Forterre, qui donnent l'intensité paysagère du territoire



Valoriser, préserver les vues remarquables sur le grand paysage depuis les itéraires de découverte et les belvédères



Protéger les routes-paysages



Valoriser la perception des fonds de vallée, notamment les prairies et les cours d'eau



Préserver l'intégrité des lisières des masses boisées

Préserver, valoriser les silhouettes bâties et paysagères des bourgs, villages et hameaux, maintenir la perception de leur inscription harmonieuse dans le site



Préserver les silhouettes compactes des entités bâties en évitant l'étalement notamment en linéaire



Mettre en valeur les secteurs d'entrée, préserver les qualités paysagères des franges et particulièrement dans l'inscription des opérations nouvelles
Préserver, valoriser la perception d'éléments repères bâtis ou naturels

Préserver, valoriser et permettre l'évolution du cadre bâti des bourgs, villages et hameaux



Préserver les caractéristiques du tissu bâti qui façonnent les paysages urbains



Poursuivre la politique de préservation et de mise en valeur du bâti patrimonial (patrimoine remarquable, bâti rural traditionnel, maisons bourgeoises, etc.)



Permettre une évolution du cadre bâti qui valorise un vocabulaire architectural contemporain, qui réponde aux enjeux énergétiques et aux nouveaux modes d'habiter, inspiré de l'architecture traditionnelle et notamment par l'emploi de matériaux locaux



Poursuivre la valorisation des espaces publics, supports des échanges sociaux, économiques et culturels pour les habitants, lieux d'accueil et de représentation pour les visiteurs

1.2. Consolider l'armature urbaine dans une répartition équilibrée du développement

➤ *Maintenir la vitalité des bourgs, villages et hameaux et ainsi conforter l'armature urbaine du territoire,*

Celle-ci, structurée par deux pôles principaux (Saint-Sauveur-En-Puisaye et Saint-Amand-En-Puisaye) et deux pôles secondaires (Treigny et Etais-La-Sauvin), propose une répartition équilibrée des services à la population (équipements, services et commerces) et de sites d'accueil d'activités économiques, complétés à l'échelle de certaines autres communes par la présence de petits commerces et de services de proximité. Il s'agit donc de conforter l'attractivité de ces polarités aux différentes échelles afin d'y pérenniser un bon niveau de service pour les habitants et les visiteurs et ainsi contribuer à limiter les déplacements contraints vers les pôles extérieurs.

1.2. Consolider l'armature urbaine dans une répartition équilibrée du développement (suite)

- *Permettre une répartition équilibrée de l'offre de logement entre les pôles et les autres communes en fonction des niveaux de services, dans une démarche d'économie du foncier et de préservation de l'espace agricole et naturel.*

Il s'agit d'engager un redressement démographique pour maintenir le niveau de population voire obtenir un regain modéré à 10-15 ans (9000 habitants environ). La programmation des logements nécessaires à l'accueil de la population doit assurer un parcours résidentiel pour tous sur le territoire. En compatibilité avec le SCoT, le PLUi permet la production de plus de 30 logement/an (en construction neuve et en réduction de la vacance) à répartir de façon à renforcer l'armature urbaine structurée par les pôles principaux de Saint-Amand et Saint-Sauveur (38% environ des nouveaux logements possibles en densification et en extension), et à conforter l'attractivité des autres communes (62% environ des nouveaux logements possibles en densification et en extension).

1.3. Optimiser l'accessibilité aux équipements et aux services du territoire et des territoires voisins

Concilier et faciliter les différents usages de déplacement participe à un meilleur cadre de vie, à l'amélioration de la santé publique, et favorise l'attractivité de territoire. S'inscrivant dans le cadre du Plan de Mobilité à l'échelle de la Communauté de Communes dont le plan d'action global se structure autour du développement des modes actifs, de l'intermodalité, des transports collectifs, des solutions alternatives et de mutualisation, l'amélioration de l'accessibilité vers les services publics (services de santé, pôles extérieurs et gares et autres équipements) et la diminution des émissions de GES notamment constituent des priorités d'action. Dans cette perspective est mis en avant le déploiement du réseau de transport collectifs et des modes actifs de déplacements sécurisés (marche à pied, vélo) interne au territoire et vers les territoires voisins.

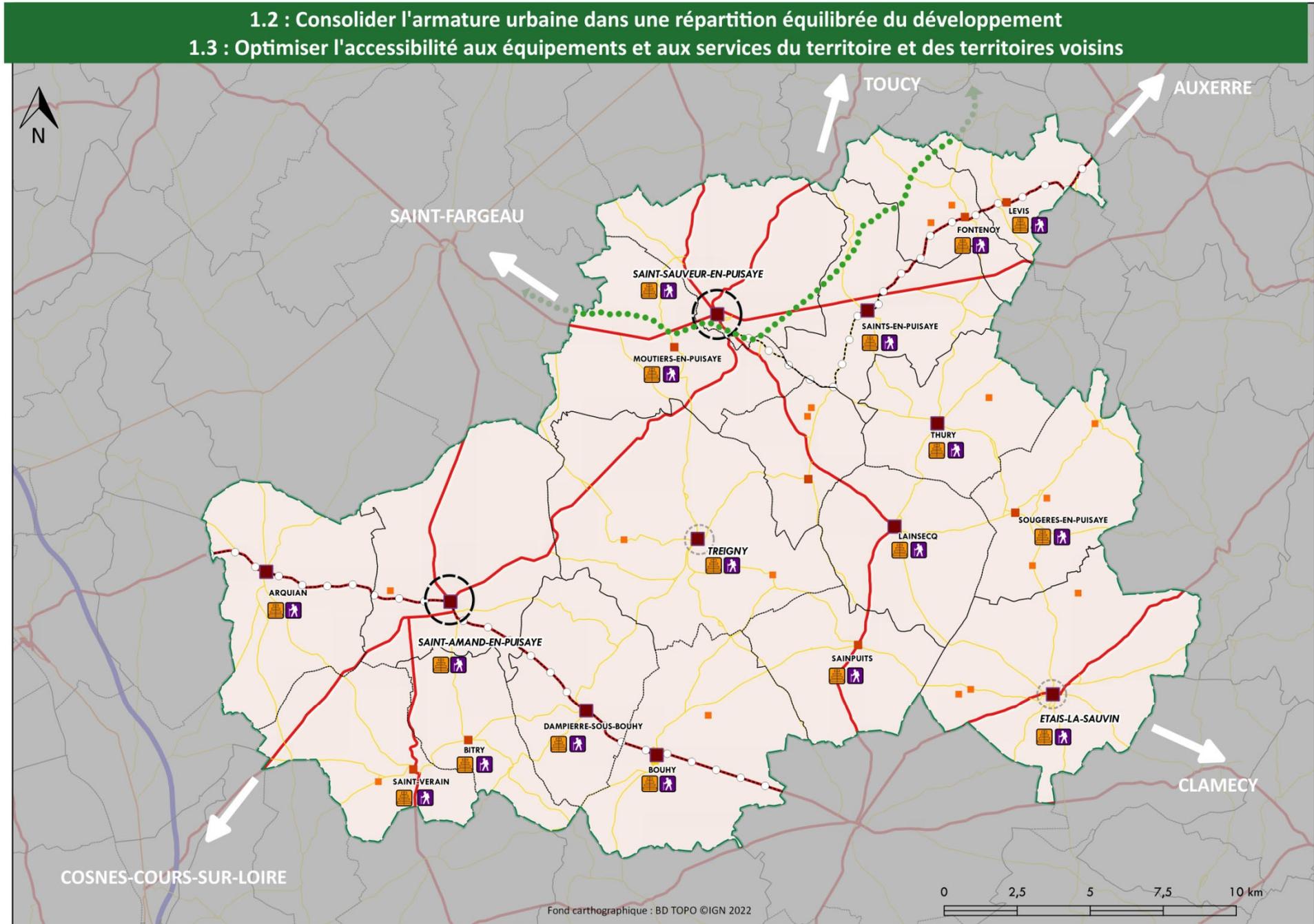
➤ **Développer l'offre de transport collectifs**

Si le développement des services itinérants et de l'accès aux équipements et services via internet peut palier en partie les contraintes de déplacement vers les pôles de services (Saint-Sauveur-En-Puisaye et Saint-Amand-En-Puisaye), le développement des transports collectifs est nécessaire pour faciliter l'accès de tous les usagers potentiels et plus particulièrement des personnes « captives » (les personnes âgées, les personnes sans emplois, voire les visiteurs) aux équipements situés dans les pôles du territoire et des territoires voisins (Toucy, Saint-Fargeau, Cosnes-Cours-sur-Loire, Clamecy voire Auxerre). Aussi comme l'indiquent le PCAET et le Plan Mobilité dans les programmes d'action, il s'agit de développer l'offre en transport collectif afin de mieux connecter le territoire aux pôles extérieurs en optimisant les moyens existants par exemple en négociant des modalités d'accès et d'utilisation avec la Région (accès aux lignes de transport scolaire par les usagers, adaptation des horaires), voire créer de nouvelles lignes.

1.3. Optimiser l'accessibilité aux équipements et aux services du territoire et des territoires voisins (suite)

➤ *Améliorer les conditions de déplacements dans et entre les bourgs et hameaux*

Dans les bourgs et hameaux, l'utilisation des modes actifs (marche à pied, vélo) sera encouragée pour les déplacements à destination des équipements (commerces, services, scolaires, administratifs, sportifs et culturels...) par la poursuite de l'aménagement de l'espace public visant à plus de confort et de sécurité, et à la diminution des pollutions et nuisances dues à la circulation automobile. Cette politique sera étendue à l'échelle des déplacements entre les bourgs et les villages par la mise en place d'un maillage de pistes cyclables et cheminements doux en intégrant les objectifs de développement des itinéraires touristiques. Ainsi l'établissement d'un Schéma Directeur des Aménagements Cyclables à l'échelle de la CCPF visera prioritairement les déplacements du quotidien mais aussi la dimension loisir et cyclo-touristique.



1.2 : Consolider l'armature urbaine dans une répartition équilibrée du développement

1.3 : Optimiser l'accessibilité aux équipements et aux services du territoire et des territoires voisins

1.2. Consolider l'armature urbaine dans une répartition équilibrée du développement

Maintenir la vitalité, villages et hameaux et ainsi conforter l'armature urbaine



Pôle principal



Pôle secondaire



Village équipé



Village non-équipé



Hameau principal



Permettre une répartition équilibrée de l'offre de logement entre les pôles et les autres communes en fonction des niveaux de services, dans une démarche d'économie du foncier et de préservation de l'espace agricole et naturel

1.3 Optimiser l'accessibilité aux équipements et aux services du territoire et des territoires voisins



Réseau routier local



Réseau routier principal : desserte des pôles

Développer l'offre de transport en commun



Réseau existant

Améliorer les conditions de déplacements doux :



dans les bourgs et villages



entre les bourgs et villages

AXE 2

RENFORCER SON ATTRACTIVITÉ DANS UN AMÉNAGEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE

2.1 Protéger, valoriser les composantes des milieux naturels, socle de l'attractivité du territoire

➤ *Développer la politique de protection et de valorisation des composantes de la trame verte aux différentes échelles*

- Pérenniser la protection des grands ensembles naturels existants hébergeant une biodiversité remarquable caractérisée notamment par les nombreux dispositifs et classements qui en reconnaissent sa valeur (ZNIEFF, Natura 2000, APB...) et qui offrent un potentiel de ressources (combustible, bois d'œuvre)
- Développer la protection et la valorisation des « petits » boisements et des arbres remarquables, des haies de « chemin creux » et des haies structurant le paysage, des prairies et des milieux humides en général
- Favoriser les espaces végétalisés au sein de l'espace urbain (alignement d'arbres, clôture végétale, jardins publics ou privés en cœur d'îlot...) pour y faciliter le développement de l'anthropofaune ordinaire et remarquable
- Prendre en compte cet objectif de préservation voire de développement de la biodiversité dans les opérations de construction ou de réhabilitation (végétalisation en toiture ou en façade, habitat pour les oiseaux....)

➤ *Tirer parti des composantes de la trame bleue (cours d'eau, mares et zones humides...), milieux emblématiques du territoire avec les sols de la Puisaye en général et ceux que l'on rencontre en fond des vallons de la Forterre qui possède un caractère hydromorphe marqué, pilier des écosystème locaux et aux bénéfices sociétaux importants (épuration des eaux, lutte contre le changement climatique, régulation des crues...)*

- Protéger les éléments de la trame bleue qui est bien développée et très diversifiée (cours d'eau, mare, prairies et boisements humides, et zone d'expansion des crues)
- Intégrer le système de gestion des eaux pluviales à ces écosystèmes par les techniques dites alternatives au « tout tuyau » ou gestion à la parcelle

2.1 Protéger, valoriser les composantes des milieux naturels, socle de l'attractivité du territoire (suite)

➤ *Rendre la trame brune résiliente (limiter l'artificialisation, désimperméabiliser et favoriser le retour de l'eau au sol, restaurer ses capacités biologiques favorisant le stockage du carbone) et apte à inscrire le territoire dans la trajectoire du ZAN*

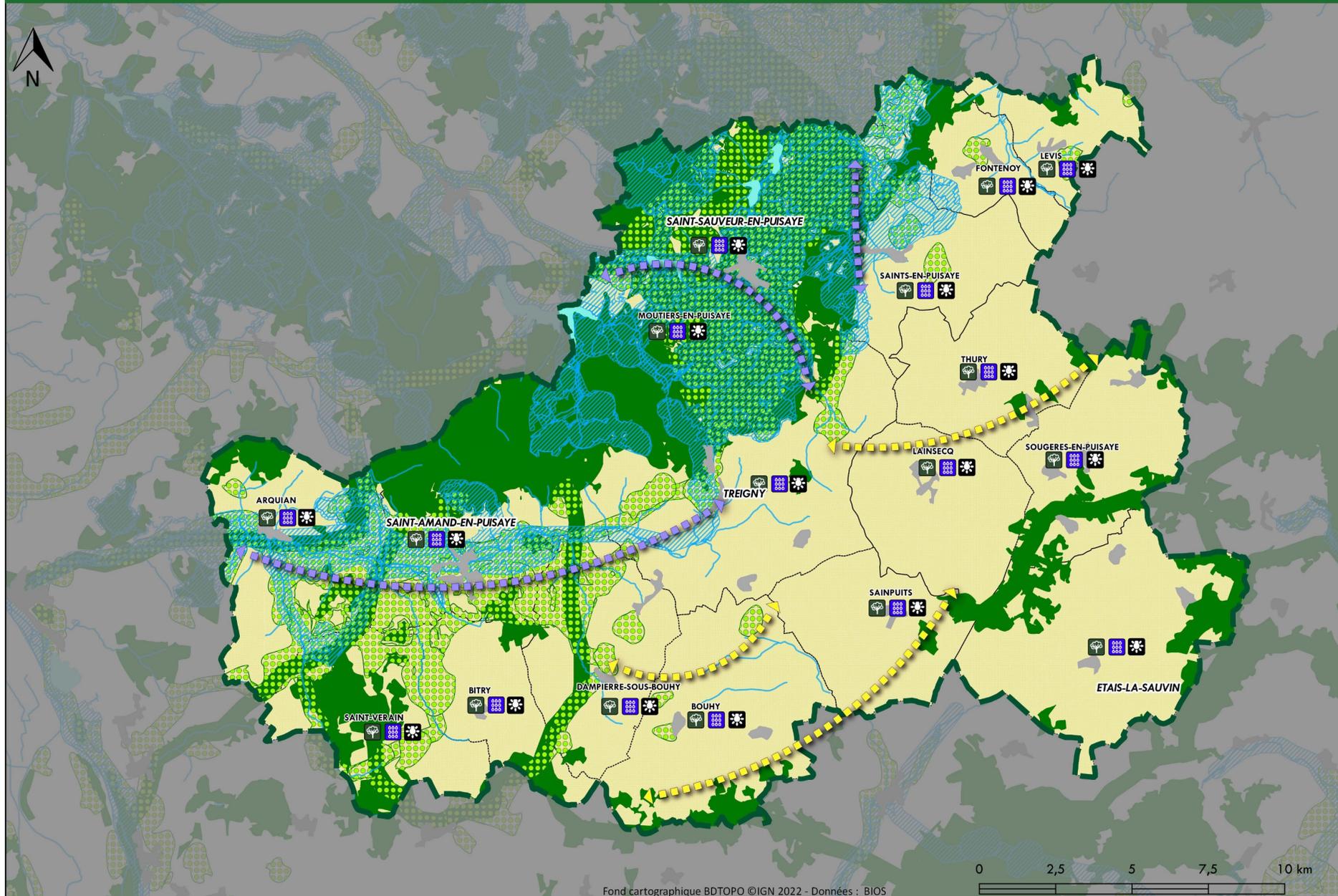
- Intégrer les sols dans les projets d'aménagement urbains ou industriels sur le mode de la séquence ERC visant à préserver de l'artificialisation les meilleures terres
- Engager des opérations de « désimperméabilisation » d'espaces publics (des sols de pleine terre seront restaurés là où les surfaces artificielles ne sont pas (ou plus) nécessaires)
- Adopter une gestion préférentielle des ruissellements à la source et dans des espaces à « ciel ouvert »

➤ *Mettre en place une trame noire visant à contenir la « tâche lumineuse » et réduire ses impacts*

Il s'agit, en s'appuyant sur les continuités écologiques vertes et bleues, de maintenir ou restaurer des continuités favorables aux espèces nocturnes. Ainsi définir des zones à préserver de la pollution lumineuse en identifiant les espaces nécessaires au maintien de la biodiversité nocturne

Au total consolider les continuités écologiques et leurs fonctionnalités, qui sont autant de ressources pour le territoire aux différentes échelles

2.1 : Protéger, valoriser les composantes des milieux naturels, socle de l'attractivité du territoire



2.1 : Protéger, valoriser les composantes des milieux naturels, socle de l'attractivité du territoire

Développer la politique de protection et de valorisation des composantes de la trame verte aux différentes échelles

Pérenniser la politique de protection et de valorisation de la trame verte aux différentes échelles :

 Sous-trame : forêt

 Sous-trame : prairie et bocage

 Principaux corridors à renforcer ou à remettre en état



Développer la protection et la valorisation des "petits boisements" et des arbres remarquables, des haies de "chemins creux" et des haies structurant le paysage, des prairies sèches et humides et des éléments de biodiversité dite "ordinaire" au sein de l'espace urbain en y favorisant les continuités
Prendre en compte cet objectif de préservation voire de développement de la biodiversité dans les opérations de construction ou de réhabilitation

Tirer partie des composantes de la trame bleue

Protéger les éléments de la trame bleue qui est bien développée et très diversifiée :

 Trame bleue

 Principaux corridors à renforcer ou à remettre en état



Intégrer le système de gestion des eaux pluviales à ces écosystèmes par les techniques dites alternatives au "tout tuyau" ou à la parcelle

Rendre la trame brune résiliente et apte à inscrire le territoire dans la trajectoire du ZAN

Mettre en place une trame noire visant à contenir la "tâche lumineuse" et réduire ses impacts



Contenir la "tâche lumineuse" et réduire ses impacts

2.2 Viser un développement économique diversifié à partir des ressources locales

➤ *Soutenir l'activité agricole, préserver son identité et sa diversité*

Les actions en faveur du renforcement d'une agriculture conjuguant la production sur de grandes structures et une agriculture alliant production, transformation et vente directe à l'échelle du bassin de vie et des bassins environnants, devront permettre d'assurer le développement et la pérennité des diverses filières

- Pérenniser de bonnes conditions d'exploitation (gestion de la relation entre habitat et exploitation – circulation des engins agricoles, périmètres de réciprocité) pour attirer les jeunes agriculteurs et favoriser les reprises d'exploitation.
- Préserver la diversité paysagère et encourager le développement de la production/vente en circuits courts locaux en soutenant les initiatives visant à développer la diversité des cultures, le maintien de l'élevage, les agro-matériaux, la production d'énergie...
- Maintenir l'élevage, qui, outre sa dimension économique, façonne les paysages par la présence de prairies permanentes, de haies et d'arbres
- Accompagner le développement des circuits courts et la mise en réseau de la filière vers les points de consommation locale (particuliers, entreprises, services publics) Le Projet Alimentaire Territorial en cours d'élaboration par la Communauté de Communes constitue un appui pour le développement de cette filière
- Soutenir la diversification des activités (commerce, artisanat, logement, hébergement touristique, etc.) en permettant la reconversion du bâti agricole (construction en dur, hangar, locaux de stockage....)

➤ *Soutenir l'activité sylvicole durable pour assurer la pérennité et la valorisation des boisements, d'intérêt écologique et paysager majeur pour le territoire mais aussi ressource renouvelable au service de son développement économique et de la production énergétique*

2.2 Viser un développement économique diversifié à partir des ressources locales (suite)

➤ *Structurer le développement touristique en synergie avec les territoires voisins*

- Valoriser les filières touristiques et mettre en synergie les points forts d'attractivité (ex : parcours historiques entre Guédelon et d'autres sites emblématiques du territoire comme Saint-Sauveur-en-Puisaye, Saint-Amand-en-Puisaye, le Château de Ratilly, le site de Fontenoy...., et des territoires voisins (Saint Fargeau, Toucy....))
- Développer les circuits patrimoniaux (bâti, paysagers et environnementaux)
- Soutenir un développement de l'offre d'hébergement (hébergement hôtelier en renouvellement dans les bourgs, hébergement insolite dans l'enveloppe bâtie des hameaux afin de les préserver du mitage, etc.) et de restauration touristique, encadrer ce développement pour préserver les milieux naturels et les paysages
- Développer les liaisons douces entre ces points d'intérêt (circuits touristiques)

➤ *Promouvoir, accompagner le développement de l'artisanat et de la petite industrie*

- Renforcer les ZA dans les pôles (priorité à l'optimisation et à la requalification), conforter les ZA existantes (optimisation, requalification) dans les autres communes
- Soutenir le développement de l'artisanat d'art, vocation économique historique et porteuse d'une image forte pour le territoire
- Pour accompagner cette dynamique, poursuivre le développement d'une offre de la formation vers des métiers ciblés (artisanat d'art, restauration...)

2.3 Structurer l'offre de logements pour répondre aux besoins de tous

- ***Favoriser une offre de logement diversifiée qui facilite le parcours résidentiel de la population actuelle et future et attire une population nouvelle***
 - Répondre aux besoins des diverses catégories socioprofessionnelles, des familles, des jeunes couples, des personnes âgées, des jeunes actifs..., et en adéquation avec la diminution de la taille des ménages
 - Mobiliser le potentiel de réhabilitation de bâtiments dans les centres bourgs pour des programmes mixant jeunes ménages et personnes âgées autonomes
 - Encourager les opérations d'ensemble intégrant des types d'habitat, évolutifs et modulables, dans une logique de mixité générationnelle notamment. Cette flexibilité pourra être également recherchée dans les programmes d'équipements
 - Soutenir le maintien d'une offre locative abordable à destination des jeunes et des personnes âgées, localisée en priorité dans les pôles à proximité des services et des équipements mais aussi dans les villages

- ***Tenir compte des caractéristiques des tissus existants dans le processus de renouvellement urbain***
 - Préserver et valoriser les différentes formes d'habitat (individuel, intermédiaire, collectif) dans une recherche de cohésion architecturale et de prise en compte des objectifs de transition écologique

2.4 Renforcer l'offre d'équipements et de services pour répondre aux nouvelles attentes des habitants

L'attractivité du territoire est étroitement liée à sa capacité à répondre aux attentes de la population en matière d'offre d'équipements. Le renforcement et la bonne répartition de cette offre continuera de se mettre en œuvre en se concentrant dans les pôles, mais également en proximité dans les villages par la mutualisation des moyens et le développement des services itinérants notamment et en continuant de s'appuyer sur l'associatif.

➤ **La santé**

- Anticiper sur une demande qui va aller croissante de la prise en charge des personnes âgées (EHPAD mais aussi structures de proximité pour l'accueil des aînés dans les centres-bourgs)
- Poursuivre la politique de développement des maisons de santé dans les pôles avec notamment des structures d'accueil pour les médecins.
- Faciliter le développement de la télémédecine, ce qui est lié au déploiement des infrastructures numériques.

➤ **L'éducation**

- Maintenir une répartition équilibrée des équipements scolaires et le maintien d'un parcours jusqu'au second degré (collège) sur le territoire, un facteur majeur d'attractivité pour les familles et pour la structuration de la vie des villages
- Poursuivre la mise en place de projets innovants (ex : « Ecole du dehors »)

➤ **Culture, sports et loisirs**

- Développer et diversifier ces équipements à l'échelle des villages et des pôles, ce qui joue un rôle majeur dans la socialisation des nouveaux arrivants notamment et contribuant à la politique de santé (équipements sportifs).

2.4 Renforcer l'offre d'équipements et de services pour répondre aux nouvelles attentes des habitants (suite)

➤ *Assurer la vitalité commerciale sur l'ensemble du territoire en phase avec l'émergence de nouveaux modes de consommation (circuits courts, achats par internet), pour contenir l'évasion vers les territoires voisins*

- Conforter les centralités commerciales dans les pôles en préservant les linéaires commerciaux de proximité et les moyennes surfaces alimentaires. Compléter cette offre en permettant l'implantation de moyennes surfaces en matière d'équipements de la maison, bricolage, culture loisirs ou équipement de la personne
- Soutenir voire réinsérer des commerces de proximité dans les autres communes (intégration dans les circuits d'achat par internet)
- Développer la mise en place de locaux fonctionnant en circuit court

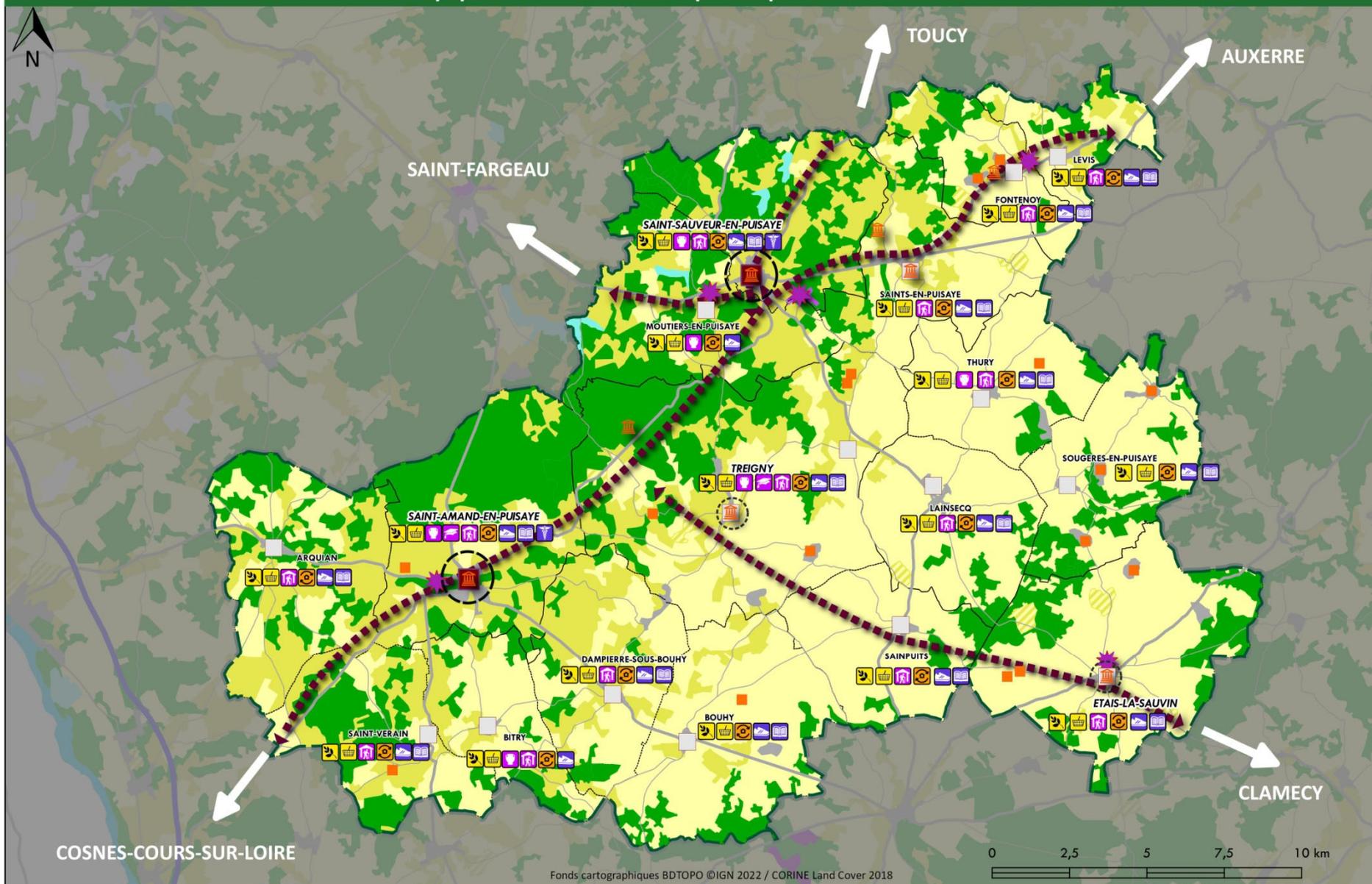
➤ *Permettre la mise en place des infrastructures numériques*

Le déploiement des infrastructures numériques et de la couverture mobile sur le territoire est un des facteurs structurants du potentiel de développement des activités économiques et de l'accès aux services pour les personnes. Ainsi pour répondre aux attentes des particuliers au quotidien (télétravail, achats, télémédecine, loisirs...) et des entreprises, le soutien au développement des infrastructures de communications numériques par la Communauté de Communes vise à permettre la couverture de l'ensemble du territoire par la fibre optique et la généralisation d'une couverture mobile de qualité sur l'ensemble du territoire.

2.4 Renforcer l'offre d'équipements et de services pour répondre aux nouvelles attentes des habitants (suite)

- *Poursuivre l'adaptation des équipements d'infrastructures notamment liés à l'assainissement, à l'alimentation en eau potable et aux réseaux d'énergies à l'évolution démographique attendue et à l'émergence de nouvelles pratiques, dans une répartition équilibrée sur le territoire*
- Pour ce qui concerne l'assainissement et l'alimentation en eau potable, améliorer la gouvernance en s'assurant de la cohérence des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement du territoire avec les objectifs du PLUi

- 2.2 : Viser un développement économique diversifié à partir des ressources locales
- 2.3 : Structurer l'offre de logements pour répondre aux besoins de tous
- 2.4 : Renforcer l'offre d'équipements et de services pour répondre aux nouvelles attentes des habitants



2.2 : Viser un développement économique diversifié à partir des ressources locales

2.3 : Structurer l'offre de logements pour répondre aux besoins de tous

2.4 : Renforcer l'offre d'équipements et de services pour répondre aux nouvelles attentes des habitants

2.2. Viser un développement économique diversifié à partir de ressources locales

Soutenir l'activité agricole, préserver son identité et sa diversité



Pérénner de bonnes conditions d'exploitation pour attirer les jeunes agriculteurs et favoriser les reprises d'exploitation



Accompagner le développement de circuits courts et la mise en réseau de la filière vers les points de consommation locale

Préserver la diversité paysagère, soutenir les initiatives visant à développer la diversité des cultures (élevages, agro-matériaux, production d'énergie...) et maintenir l'élevage qui façonne les paysages par la présence de prairies permanentes, de haies et d'arbres :

Grandes cultures
 Elevage
 Polyculture
 Espaces naturels

Structurer le développement touristique



Valoriser les filières touristiques et mettre en synergie les points forts d'attractivité (patrimoine, culture, tourisme vert)



Développer les circuits patrimoniaux en synergie avec les territoires voisins et développer les liaisons douces entre ces points d'intérêt



Soutenir un développement de l'offre d'hébergement et de restauration touristique, encadrer ce développement pour préserver les milieux naturels et les paysages

Promouvoir, accompagner le développement de l'artisanat et de la petite industrie



Renforcer les ZAE dans les pôles, conforter les ZAE existantes dans les autres communes



Soutenir le développement de l'artisanat d'art, vocation économique historique et porteuse d'une image forte pour le territoire



Poursuivre le développement d'une offre de formation vers des métiers ciblés (artisanat d'art, restauration, etc.)

2.3. Structurer l'offre de logement pour répondre aux besoins de tous



Favoriser une offre de logement diversifiée qui facilite les parcours résidentiels et attire une nouvelle population et tenir compte des caractéristiques des tissus existants dans le processus de renouvellement urbain :

Bourg principal
 Village rural
 Hameau principal

2.4 . Renforcer l'offre d'équipements et de services pour répondre aux nouvelles attentes des habitants



Santé



Education



Culture, sports et loisirs

Assurer la vitalité commerciale sur l'ensemble du territoire en phase avec l'émergence de nouveaux modes de consommation, pour contenir l'évasion vers les territoires voisins :



Conforter les centralités commerciales dans les pôles



Soutenir voire réinsérer des commerces de proximité dans les autres communes



Développer la mise en place de locaux fonctionnant en circuit court



Permettre la mise en place des infrastructures numériques.

Poursuivre l'adaptation des équipements d'infrastructures, notamment liés à l'assainissement, à l'alimentation en eau potable et aux réseaux d'énergie, à l'évolution démographique attendue et à l'émergence de nouvelles pratiques, dans une répartition équilibrée sur le territoire.

AXE 3

**POURSUIVRE ET AMPLIFIER SON ENGAGEMENT DANS LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Ces orientations s'inscrivent dans la politique énergétique et climatique de la CCPF pour réduire la dépendance du territoire aux énergies fossiles et participer à l'effort commun de réduction de l'impact sur le changement climatique.

3.1 Réduire les consommations énergétiques

➤ **Le bâti**

- Encourager les modes de construction et de réhabilitation qui permettent les économies d'énergie (implantation et isolation des constructions, emploi d'éco-matériaux...)

➤ **Les transports et les déplacements**

Afin de réduire les petits déplacements automobiles (accessibilité aux équipements et services, aux lieux de travail, des marchandises), de lutter contre les gaz à effet de serre et la pollution de l'air, la diversification des pratiques sera encouragée par un développement aux différentes échelles des moyens de transports et de déplacements alternatifs .

- Soutenir le développement des moyens de transports alternatifs à la voiture particulière avec le déploiement des stations d'écomobilité (autopartage et recharge de véhicules électriques), et l'incitation à l'utilisation de services comme le covoiturage, l'autopartage
- Inciter au développement de l'utilisation des modes actifs de déplacements par l'aménagement des liaisons douces à l'échelle des bourgs et des villages et du territoire

3.2 Poursuivre la politique d'incitation au tri pour le recyclage, à la réduction à la source des déchets et à l'optimisation de leur collecte

- Soutenir les initiatives visant au réemploi des matériaux de déconstruction (plateforme d'échanges, recyclerie, communication, chantier « pilote »)

3.3 Développer les énergies renouvelables

- Encourager le développement de tous les types d'énergies renouvelables en intégrant les objectifs du PCAET.
- Privilégier les solutions sur les secteurs déjà artificialisés et qui favorisent une bonne intégration au bâti existant (individuel) ou mobilise des bâtiments professionnels existants
- Soutenir celles qui permettent le maintien des activités préexistantes notamment agricoles voire en créer de nouvelles (ombrières, trigénération, agrivoltaïsme, ...)
- Définir des zones de développement prioritaires tenant compte des enjeux liés à la biodiversité, à la conservation des paysages et aux usages agricoles et économiques pré-existants

3.4 Prendre en compte les risques et les nuisances

- Conserver un territoire globalement préservé des inconvénients corollaires aux grandes infrastructures et industries
- Intégrer les risques naturels déjà connus dans les PPR et prendre en compte les risques parfois mal identifiés en fond des petites vallées ou émergents comme les incendies de forêts
- Préserver les milieux humides et restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau pour favoriser leurs fonctionnalités (ralentissement de la violence des crues, dépollution des eaux, érosion des sols agricoles)
- Préserver les nappes souterraines en tant que dépositaire de la ressource en eau au travers de la gestion des milieux naturels, de l'artificialisation des sols et de l'assainissement et des mesures en faveur de l'économie et de la reconstitution de la ressource

3.5 Limiter la consommation foncière

Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables traduisent l'engagement du territoire à mettre en œuvre une politique de valorisation du cadre de vie pour développer son attractivité et retrouver la vitalité démographique qui devrait en découler. Cela se fonde sur une préservation renforcée de ses ressources, notamment des terres agricoles, des éléments qui façonnent l'attrait de ses paysages et de la biodiversité de ses milieux naturels et notamment humides. C'est pourquoi l'effort pour limiter la consommation foncière se traduit par une maîtrise des extensions en s'appuyant sur le potentiel foncier mobilisable dans les enveloppes urbaines en prenant en compte les enjeux environnementaux évoqués ci-avant.

Scénario de développement pour répondre à l'accueil d'une nouvelle population et à la consolidation des parcours résidentiels

	Potentiel foncier mobilisé pour le développement des Pôles	Potentiel foncier mobilisé pour le développement des autres communes
En densification	Environ 31% des nouveaux logements prévus en densification sur un potentiel de 12.34 ha identifié dans l'enveloppe urbaine, après rétention foncière	Environ 69% des nouveaux logements prévus en densification sur un potentiel de 33.57 ha identifié dans l'enveloppe urbaine, après rétention foncière
En extension	Environ 59% des nouveaux logements prévus en extension sur environ 7 ha	Environ 41% des nouveaux logements prévus en extension sur environ 5.8 ha
Total	Environ 38% des nouveaux logements prévus, soit 19 nouveaux logements par an sur 15 ans	Environ 62% des nouveaux logements prévus soit 32 nouveaux logements par an sur 15 ans

3.5 Limiter la consommation foncière (suite)

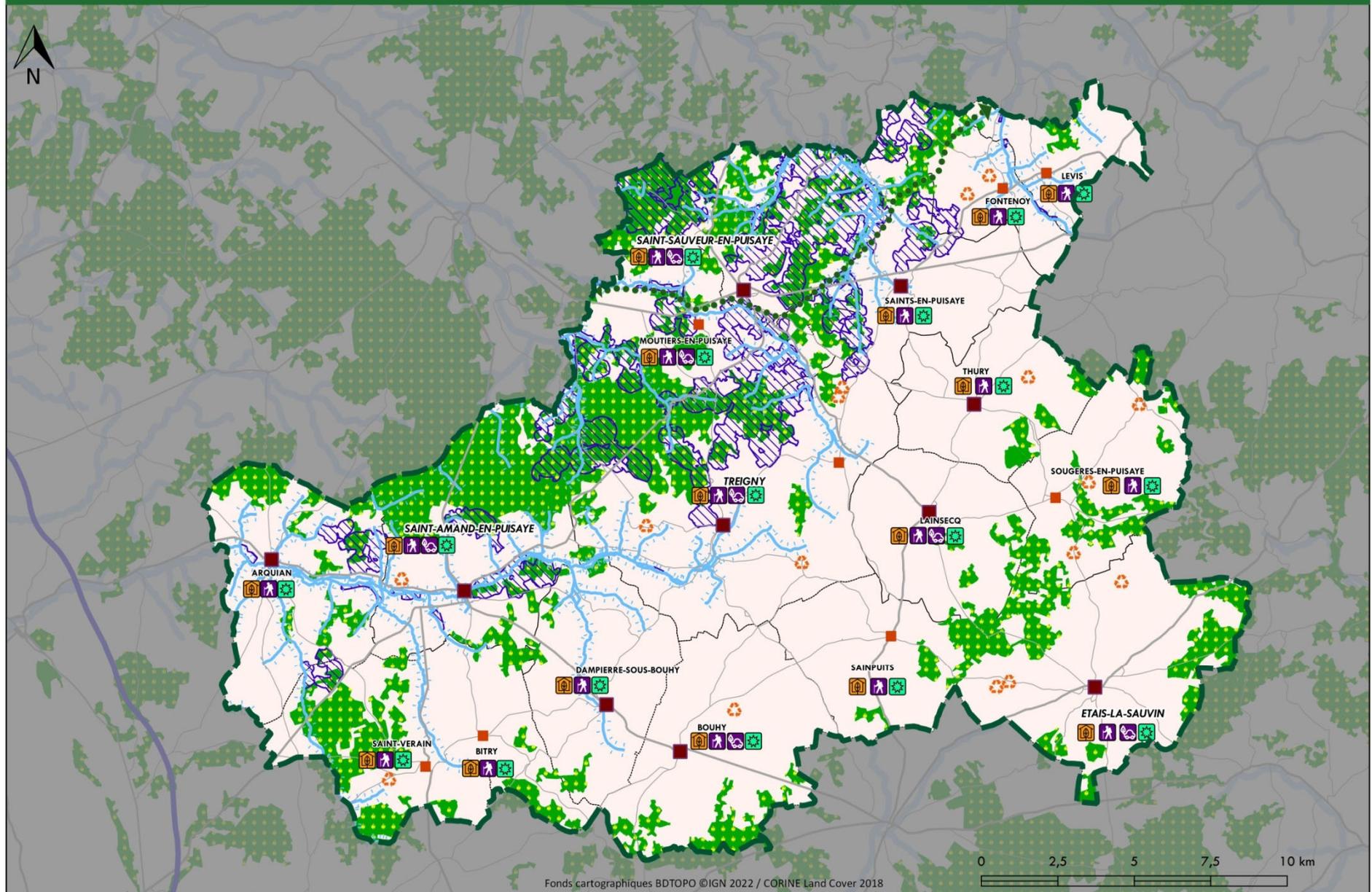
Ainsi, s'inscrivant dans la perspective d'une mobilisation du potentiel foncier à l'intérieur des tissus bâtis, et visant notamment la redynamisation des centres dans les bourgs et les villages, l'aménagement en renouvellement urbain permettra, outre la construction neuve, le développement d'une politique de reconquête du parc de logement et des locaux de commerciaux et de services à l'aide d'outils adaptés aux besoins et aux enjeux telle que l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat).

Quant aux besoins fonciers pour répondre aux objectifs de développement économique (voir au 2.2) estimés à 17 ha (SCoT), ceux-ci sont satisfaits par le gisement priorisé au sein des zones d'activités existantes, voire en développement sur les pôles (7,49 ha).

Bilan de la consommation foncière du scénario de développement

Enveloppe foncière de référence (consommation d'espace 2011-2020)	32,5 ha
Potentiel de consommation 2021-2030 (50% de l'enveloppe foncière de référence)	16,25 ha
Potentiel de consommation 2021-2030 - consommation réalisée 2021-2024 (5,81ha)	10,44 ha
Potentiel de consommation 2031-2040 (50 % de l'enveloppe consommée entre 2021-2030)	8,12 ha
Scénario de développement : potentiel foncier mobilisé	22,30 ha -dont 12,81 ha pour le logement -2 ha pour les équipements -7,49 ha pour l'activité

Axe 3 : Poursuivre et amplifier son engagement dans la transition écologique et l'adaptation au changement climatique



Axe 3 : Poursuivre et amplifier son engagement dans la transition écologique et l'adaptation au changement climatique

3.1. Réduire les consommations énergétiques

Le bâti



Encourager les modes de construction et de réhabilitation qui permettent des économies d'énergie

Les transports et les déplacements



Soutenir le développement des moyens de transport alternatifs à la voiture particulière avec le déploiement des stations d'écomobilité et l'incitation à l'utilisation de services comme le covoiturage et l'autopartage

Inciter au développement de l'utilisation des modes actifs de déplacement par l'aménagement des liaisons douces :



A l'échelle des bourgs et villages



A l'échelle du territoire

3.2. Poursuivre la politique d'incitation au tri pour le recyclage, à la réduction à la source des déchets et à l'optimisation de la collecte



Soutenir les initiatives visant au réemploi des matériaux de déconstruction



Optimiser la collecte dans les hameaux

3.3. Développer les énergies renouvelables



Encourager le développement de tous les types d'énergie renouvelables en intégrant les objectifs du PCAET et en s'appuyant sur la Charte paysagère existante
Privilégier les solutions qui favorisent une bonne intégration au bâti existant ou mobilisent des bâtiments professionnels existants
Soutenir celles qui permettent la maintien des activités préexistantes notamment agricoles voire en créent de nouvelles
Définir des zones de développement prioritaires

3.4. Prendre en compte les risques et les nuisances



Conservier un territoire globalement préservé des inconvénients corollaires aux grandes infrastructures et industries
Préserver la nappe phréatique qui doit être protégée en tant que dépositaire de la ressource en eau au travers de la politique de gestion des milieux naturels (cultures, espaces verts communaux ,assainissement) et des mesures en faveur de l'économie de la ressource.

Intégrer les risques naturels déjà connus dans les PPR et prendre en compte les risques parfois mal identifiés ou émergents :



risques d'incendies de forêts



risques d'inondation en fond des petites vallées



Préserver les milieux humides et favoriser leurs fonctionnalités notamment hydrauliques qui ralentissent la violence des crues et dépolluent les eaux